

Arrêté temporaire n°203-2025-COU
Portant réglementation de la circulation

PLACE DE LA MARNE

Le Maire de Valence-en-Poitou,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU l'arrêté N°112-2020-VAL en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur CHASTEL Grégoire, Maire délégué de la commune déléguée de Couhé,

VU la demande en date du 27/03/2025 émise par SIMER 86 demeurant 31, Rue des Clavières BP 60040 86501 MONTMORILLON CEDEX aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux d'enfouissement de colonnes d'ordures ménagères rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 21/05/2025 PLACE DE LA MARNE,

ARRÊTE

Article 1

Le 21/05/2025, la circulation des véhicules est interdite 14h00 à 16h00 PLACE DE LA MARNE. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours.

Une déviation sera prévue :

- sens Nord-Sud: Rue Hemmoor, Rue de la Vinette, Rue des Mares, Route de Civray, Rue Saint Martin.
- sens Sud-Nord: Rue Auguste BRAUD, Rue de la Vallée, Rue du Porteau Rouge, Rue HEMMOOR.

- Des barrières bloquant la chaussée seront positionnées Grand'Rue au niveau du salon esthétique, au croisement de l'Avenue de la Gare et de la Rue du Porteau Rouge, et Avenue de Paris croisement Rue HEMMOOR.

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SIMER 86.

Article 3

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Valence-en-Poitou, le 05 mai 2025

Pour le Maire,

Maire délégué de COUHÉ



DIFFUSION:

- SIMER 86
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Service d'Incendie et de Secours de Valence-en-Poitou
- Responsable des Services Techniques

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.